

Les Mardis de la Sorbonne

CIO des Enseignements Supérieurs

N°2 – Compte rendu de la conférence du 24 janvier 2023

LES ETUDES DE SANTE : COMMENT S'Y RETROUVER ?

*ENJEUX ET REPERES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES LYCEENS ET ETUDIANTS EN CONTEXTE DE
CHANGEMENT*

LES INTERVENANTS :

Jean-Louis BEAUDEUX, Professeur - Doyen de la Faculté de Pharmacie – Université Paris Cité – Président de l'Académie Nationale de Pharmacie.

Sophie GIL, Professeur - Vice-Doyenne Formation, Présidente de la Commission Formation – Université Paris Cité.

Olivier OUDAR, Professeur - Directeur-Adjoint UFR Sciences Médicales et Biologie Humaine – Université Sorbonne Paris Nord.

David SIMARD, Docteur en Philosophie, Chargé du déploiement de la Licence santé et des relations inter-composantes, Université Paris-Est Créteil.

Avec les témoignages d'étudiants :

Jean LELEU & Matthieu BRUNEAU, Vice-présidents OREO (Orientation – Réorientation) de l'association APOSENTEUR – Université Versailles Saint-Quentin.

Mohamed ABLOUL (LAS Philosophie) & **Marianne GARAS** (LAS Droit), étudiants en 3ème année de médecine – Université Paris-Est Créteil.

CONCEPTION - ANIMATION :

Nahema BETTAYEB, Psychologue de l'Education nationale au CIO des enseignements supérieurs

Marie GOMIS, Psychologue de l'Education nationale au CIO des enseignements supérieurs

Le monde de la santé est traversé par des crises: déserts médicaux, crise sanitaire de la COVID 19, pénurie de médecins urgentistes, de pharmaciens, d'infirmières, entre autres. Ces difficultés ne sont pas spécifiques à la France, elles touchent d'autres pays européens comme l'Italie, l'Angleterre. Elles alimentent la perception d'un état de crise permanente. En effet, la santé touche notre vie même, de la façon la plus intime et questionne la société dans ses valeurs de sécurité et de solidarité à travers la manière dont l'accès aux soins est mis en place.

A chaque crise, les pouvoirs publics sont interpellés car ils occupent une place incontournable en définissant les politiques publiques de santé. Ces dernières consistent en l'exposition des orientations et des objectifs privilégiés d'un gouvernement ou d'une collectivité. Les orientations sont soit explicites c'est-à-dire clairement présentées dans un document officiel ou implicites quand elles sont exprimées de manière tacite et sous-entendue à travers certaines mesures ou activités.

L'organisation de la formation des professionnels de santé fait partie intégrante des orientations et objectifs affichés par l'État. Ainsi les études de santé sont marquées par des réformes successives qui ont pour but de permettre une meilleure qualité de la formation des soignants, elle-même garante de la qualité des soins. Elles répondent également à des logiques budgétaires visant à contenir le coût de la formation et l'accroissement des dépenses de santé. Voici quelques grandes réformes des études de santé, à titre d'illustration :

- **La réforme de 1968** supprime le concours de l'externat qui était un préalable au concours de l'internat. A partir de cette réforme, tous les étudiants de médecine bénéficient de la fonction d'étudiant hospitalier dès la quatrième année d'études.
- **L'institution du « Numerus Clausus » en 1971** fixe le nombre limite de médecins formés annuellement, plus précisément, il limite le nombre d'étudiants pouvant accéder aux études de médecine par le moyen d'un concours. Dans un premier temps, seules les facultés décidaient du nombre d'étudiants admis en deuxième année, mais l'Etat a repris ce rôle en fixant directement le nombre de places en 1979. Ainsi le numerus clausus est passé de 7912 en 1979 à 3500 en 1993 et a été maintenu à ce niveau jusqu'à la fin des années 90.
- **Création de la PACES en 2009**, la première année de formation initiale commune aux quatre professions de santé que sont la médecine, la pharmacie, l'odontologie et la maïeutique. Elle est également sanctionnée par un concours d'entrée en deuxième année dont le nombre de places est limité et fixé par l'Etat par un numerus clausus national.
- **La réforme de l'accès aux études de santé en 2019** s'articule essentiellement autour de deux voies d'accès : le Parcours Accès Spécifique Santé et la Licence Accès Santé. Le parcours accès santé se donne pour ambition de garantir et fluidifier les poursuites d'études des étudiants. La sélection est toujours de mise dans ce nouveau système mais elle repose sur des principes différents. En plus de l'excellence académique, c'est la diversité des profils des étudiants qui est recherchée.

L'arrêté du 13 Septembre 2021 définit des objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former afin de répondre aux besoins du système de santé, réduire les inégalités d'accès aux soins et permettre l'insertion professionnelle des étudiants pour la période 2021-2025. Il concrétise le remplacement du numerus clausus par un nouveau dispositif : le numerus apertus (nombre ouvert). Le nombre couperet à l'unité du numerus clausus est remplacé par une fourchette qui laisse une latitude aux acteurs locaux pour s'adapter aux besoins de chaque territoire. L'arrêté du 13 Septembre 2021 fixe ainsi une médiane encadrée par un seuil minimal d'évolution et un seuil maximal d'évolution. **Ainsi, pour la période 2021-2025, la médiane est fixée à 81.055 professionnels de santé à former avec un seuil minimal d'évolution de 76.655 et un seuil maximal d'évolution de 85.455. Ces objectifs globaux sont ensuite déclinés pour chaque spécialité : pharmacie, maïeutique, odontologie, médecine.**

La procédure ne s'arrête pas à la fixation d'objectifs nationaux. En effet, chaque université décide ensuite des capacités d'accueil en deuxième cycle et fixe des objectifs quinquennaux d'admission en première année du deuxième cycle des formations dans les quatre filières. Ces décisions sont prises sur l'avis conforme de l'ARS concernée après consultation de la conférence régionale de la santé et

de l'autonomie où siègent tous les acteurs régionaux de la santé dont les collectivités territoriales. Ce changement en profondeur qui implique plusieurs parties prenantes génère une certaine complexité. Les lycéens, leurs familles ainsi que les professionnels de l'orientation et de l'éducation peuvent donc rencontrer quelques difficultés à se repérer dans l'organisation des enseignements et les modalités d'accès aux études de santé. D'autant plus que cette réforme des études de santé s'imbrique dans une autre réforme récente : la réforme du baccalauréat.

Les lycéens encore adolescents s'apprêtent à vivre une période de changement de contexte important : une transition relative à l'entrée dans les études supérieures et une transition dans des études de santé qui sont très exigeantes et sources de grandes incertitudes notamment quant à leur réussite. Cette période de transition s'inscrit dans le processus de construction de l'identité, elle est marquée par le fait que l'adolescent formule ses premiers choix dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle.

Le processus de choix répond à une injonction sociale et s'inscrit dans un calendrier contraint (dimension sociale). Ces choix s'inscrivent dans le cadre des procédures d'orientation. Ils sont porteurs de questionnements (dimension réflexive) et participent à la construction de l'identité personnelle. La construction de l'identité qui s'appuie sur des activités d'exploration et une capacité à s'engager questionne les représentations de soi et de son environnement, notamment scolaires, professionnelles.

Les choix d'orientation, l'attribution causale de ces choix et la naissance de l'intérêt pour le domaine de la santé peuvent avoir plusieurs sources dans les échanges avec les étudiants :

- Caractéristiques de la personnalité (soin, empathie, travail en équipe)
- Environnement et représentation sociale et familiale proximale
- Autres figures d'identification notamment dans la pop culture (médias, séries, films)
- Contexte plus large du projet de vie (représentation de la qualité de vie, prestige, activités associées)

Les représentations des études et des métiers contribuent aux choix d'orientation et de réorientation des lycéens et des étudiants

Les représentations sociales du domaine de la santé sont des formes de savoirs portant à la fois sur les :

- formations
- métiers
- processus d'accès à la formation et aux métiers

Certains lycéens s'engagent et se projettent très précisément dans la formations et études de santé et d'autres bénéficient de cet espace pour explorer un nouvel environnement sans projet précis, l'ajustement de l'accompagnement face à ces profils variés est essentiel. Travailler sur les représentations liées aux études et aux métiers de la santé est une ressource précieuse pour les professionnels de l'orientation et de l'éducation.

Les représentations sociales des métiers de la santé s'accompagnent de certains stéréotypes pouvant affecter l'attractivité du domaine. En effet, certains métiers sont souvent mal connus:

- « les pharmaciens ne font que vendre des médicaments en officine »
- « Le cœur de métier des kinésithérapeutes est de faire des massages »
- « Sage-femme, c'est un métier pour les filles »
- « Les dentistes soignent les caries »

- Les études en santé font également l'objet de stéréotypes : « Faire des études de santé, c'est pour les riches ou les premiers de la classe »

Aujourd'hui, l'expression « faire médecine » s'est transformée en un choix de modalités d'enseignements « faire PASS ou LAS ? » Telle est la question. Il se pose aussi la question du choix face à une diversité de formations en santé : certes médecine, mais également pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapie.

Pour les professionnels de l'éducation et de l'orientation que nous sommes, la question de l'accompagnement des lycéens et des étudiants dans ce contexte de changement est interrogée. Comment travailler avec les lycéens qui ont ce goût pour un domaine chargé de représentations parfois idéalisées parfois dramatisées souvent stéréotypées ? Comment accompagner le choix entre les différentes voies d'accès au plus proche de leurs besoins et possibilités d'apprentissage ? Comment appréhender les spécificités locales de la mise en œuvre de la réforme dans chaque université ? Quels sont les passerelles possibles en cas de réorientation ?

Professeure Sophie GIL, Vice-Doyenne Formation, Présidente de la Commission Formation – Université Paris Cité

Et

Professeur Olivier OUDAR, Directeur-Adjoint UFR Sciences Médicales et Biologie Humaine – Université Sorbonne Paris Nord.

Il existe 2 voies d'accès : le PASS et les LAS. Ce sont des formations proposées à l'université. Une année universitaire est validée avec 60 crédits européens. **La LAS est d'abord une licence avant tout qui se fait en 3 ans.** C'est le premier cycle des études de l'Enseignement Supérieur. **Le PASS ne constitue qu'une seule année ; c'est l'équivalent d'une première année de licence.** Sur Parcoursup, le Lycéen peut postuler soit en PASS, soit en Licence 1 Accès Santé (LAS 1). S'il intègre une LAS, il peut poursuivre en LAS 2 et LAS 3. **Le PASS n'est pas l'équivalent de la première année de médecine, c'est une première année qui permet un Accès Santé.** Cette remarque est importante parce que toutes les formations avec un accès santé offrent des places dans les différentes filières : Pharmacie, Médecine, Maïeutique, Odontologie et Kinésithérapie.

Certaines **universités** sont appelées « **émettrice-réceptrice** » ; elles proposent des capacités d'accueil dans toutes les filières mais n'ont pas certaines formations dans l'université. Ainsi, un étudiant peut s'inscrire à Paris Saclay ou Versailles Saint Quentin pour l'Odontologie mais la seule Université qui forme les étudiants dans cette spécialité est l'Université Paris Cité pour toute la région Ile de France.

D'autres **universités** sont appelées « **émettrices** », elles ouvrent des places dans une filière mais pour une autre université qui va développer cette formation. Chaque université a la filière médecine.

L'accès santé sous-entend des enseignements en lien avec la santé avec un socle scientifique. La grande différence entre PASS et LAS c'est ce jeu de Majeure Mineure.

Le PASS comporte une majeure Santé, un socle dédié à des Unités d'Etudes scientifiques et une mineure disciplinaire.

Sur Parcoursup ; une université peut proposer un PASS avec différentes mineures disciplinaires ; chaque mineure disciplinaire constitue un sous vœu et a une capacité d'accueil. La mineure disciplinaire est organisée par des composantes dans l'université par exemple la mineure droit, économie, chimie, psychologie. L'offre de mineures dépend de l'organisation de ces enseignements par des responsables pédagogiques volontaires. Le choix de la mineure disciplinaire est très important car elle oriente la poursuite d'études pour certains étudiants.

Les LAS sont avant tout une licence. Sur Parcoursup, il y a des capacités d'accueil dans une licence classique, et dans cette licence classique, il y a un certain nombre de places qui permettent un accès santé. Par exemple, pour une licence de biologie qui a une capacité d'accueil de 100 places, 90 sont dédiées à la licence disciplinaire classique et 10 places sont dédiés à cette même licence disciplinaire de biologie avec un module en accès santé que l'on appelle la mineure santé.

Pour le PASS, il faut comprendre qu'il y a autant de PASS que d'universités. En effet, les modalités sont propres à chaque université, d'une région à une autre la majeure santé peut être différente. Sur le plan national, il y a des PASS où il n'y a pas de physique dans le contenu de la formation. Le programme de la majeure est donc différent d'une université à une autre, le nombre de mineures ainsi que leur capacité d'accueil sont également différents d'une université à une autre.

Sur Parcoursup, le lycéen qui fait le vœu d'un PASS a la possibilité de choisir plusieurs sous vœu ; tous les PASS franciliens ne constituent qu'un seul vœu. Il peut choisir tous les PASS que proposent les universités franciliennes, cela comptera pour un seul vœu. Dans chaque PASS, il peut choisir autant de mineures disciplinaires qu'il souhaite, ça comptera pour des sous-vœux également. Le PASS francilien correspond à un vœu.

Au niveau des LAS, il s'agit d'une licence avec une mineure santé. En fonction des universités le nombre de licences accès santé est différent. **Une LAS n'est pas une licence à part, c'est une licence disciplinaire.** Cette précision est importante car l'étudiant ne s'oriente pas de la même manière entre PASS et LAS. **Le choix de la licence est important, un étudiant motivé pour faire l'accès santé ne va pas choisir une licence Droit s'il n'aime pas rédiger, lire et écrire.** Il en est de même pour toutes les licences, chacune dispose de prérequis. Chaque LAS constitue un vœu. Au début de la réforme, les LAS n'avaient pas de succès, elles commencent à en avoir par ce que les lycéens connaissent d'avantage le principe.

Quelle que soit la voie d'accès, 2 candidatures sont possibles pour accéder au premier cycle des études de santé. Cependant, ces deux candidatures ne sont pas prises en compte de la même manière dans les deux voies d'accès. Le PASS est un parcours, une première année dans l'enseignement supérieur qui permet d'obtenir 60 ECTS à la différence de la PACES qui ne permettait pas de valider des ECTS. Un étudiant qui valide son année de PASS avec minimum 10/20 a définitivement acquis sa première année du cycle universitaire. Dès lors qu'un étudiant a fait son inscription administrative en PASS, il a posé sa candidature pour

l'accès santé sans avoir commencé ses cours ; c'est une candidature sur 2 qui est utilisée. Le PASS est une formation pluridisciplinaire, la majeure santé y est très importante. Après la validation des 60 ECTS et en fonction de ses résultats et de son classement, l'étudiant intègre une filière de santé. Et si ce n'est pas possible, il a un accès vers une deuxième année de licence Accès santé de l'université ou d'une autre université en lien avec la mineure choisie. Un étudiant qui choisit un sous-vœu par défaut avec une mineure qui ne lui plaît pas ou pour laquelle il n'a pas les compétences aura beaucoup de mal à valider l'année de PASS. Quand bien même il validerait son année de PASS sans valider la mineure, il sera difficile qu'un responsable pédagogique accepte sa candidature en LAS 2. Il est donc important que les étudiants s'orientent vers une mineure qu'ils aiment.

Au cas où les 60 ECTS ne seraient pas validés, il n'y a pas de redoublement possible. C'est pour cela qu'il est fortement conseillé aux étudiants de PASS de faire des vœux sur Parcoursup car ils ne savent pas de quoi la suite de leur année universitaire sera faite.

La LAS est une licence, un cycle de 3 ans avec possibilité de redoublement. La mineure santé peut être validée de manière fractionnée durant le cycle. La candidature en filière de santé pour les étudiants en LAS ne peut se faire qu'après la validation d'une année de licence et de la mineure santé. L'étudiant qui réunit ces deux conditions peut choisir de ne pas candidater en accès santé et de passer en classe supérieure dans sa licence. C'est la grande spécificité de la LAS à transmettre aux lycéens. Cette possibilité leur permet de mûrir un projet dans une licence donnée avec un accès santé et choisir le meilleur moment pour candidater. Ils ont également la possibilité de candidater à deux reprises.

Un étudiant de PASS n'ayant pas validé les 60 ECTS ne peut pas candidater en LAS 1 sur Parcoursup, il va candidater sur une licence normale qui propose l'accès santé qu'il pourra réintégrer en deuxième année.

Le choix pour un lycéen entre PASS et LAS peut se faire en tenant compte de la motivation, de l'autonomie et de l'organisation.

Les avantages en PASS sont la majorité des enseignements en santé, l'ouverture avec une autre discipline et la méthodologie de travail. Cependant, le rythme et la pression y sont intenses.

La LAS a l'avantage de proposer des formations variées pour des profils polyvalents avec une grande autonomie sur la module santé. Toutefois, la mineure santé constitue un enseignement supplémentaire et est différente des disciplines de la licence.

L'accès en Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie peut se faire soit par le PASS, soit par une LAS, soit par les licences Sciences de la Vie et Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives en fonction des établissements.

Professeur Jean-Louis BEAUDEUX, Professeur - Doyen de la Faculté de Pharmacie – Université Paris Cité – Président de l'Académie Nationale de Pharmacie.

Les voies d'accès PASS et LASS ne permettent pas uniquement l'entrée en filière de médecine. Ces voies d'accès permettent également l'entrée en Maïeutique, Pharmacie, Odontologie et Kinésithérapie dans certaines universités.

Nous connaissons tous le problème des déserts médicaux et odontologiques ; il n'y a pas à ce jour de désert pharmaceutique car il faut officiellement une pharmacie de ville pour 3500 habitants, une territorialisation très importante assure le maillage du système de santé français. La pharmacie constitue le premier recours, le tissu national sur lequel les populations vont venir en premier, c'est la porte d'entrée.

Lorsqu'on évoque la pharmacie, on pense souvent à la croix verte au coin de la rue ou à un commerce. 50% des étudiants en pharmacie n'exerceront pas dans des officines ; les études de pharmacie préparent à beaucoup de métiers pour lesquels le diplôme de pharmacien est requis et qui sont tout autre chose que de l'officine.

La pharmacie de ville n'est pas qu'un commerce, c'est le lieu où on va pour chercher ses médicaments qui sont dans la majorité des cas sur ordonnance, donc on ne paye pas. La pharmacie est une discipline médicale et un métier de recours en termes de santé.

Les études de pharmacie se déclinent en 3 spécialisations :

- **L'officine**, 50% des étudiants en pharmacie auront un exercice officinal qui est différent en fonction de l'endroit où on se trouve. L'exercice officinal en ville est différent de l'exercice officinal en milieu rural dans un village de 3000 habitants. Le pharmacien d'officine contrôle l'action du médecin, vérifie qu'il n'y a pas d'effet secondaire, effectue des vaccinations, des consultations pharmaceutiques et peut prescrire jusqu'à 3 mois de renouvellements d'ordonnance en suivi de maladie chronique. Le pharmacien en officine se mobilise dans l'éducation thérapeutique qui consiste à apprendre aux patients comment prendre ses médicaments et comment les observer.
- **Les métiers de l'industrie du médicament et des produits de santé**, ils conçoivent les lecteurs de glycémie, les tensiomètres, etc. Les pharmaciens exercent dans ces métiers de par leurs connaissances médicales, en biologie, en physique, en chimie. Les métiers de l'industrie vont de la recherche et du développement de nouveaux médicaments à la post commercialisation voire du marketing. Le pharmacien peut faire du marketing auprès des médecins, des hôpitaux. Les institutions telles que L'Agence Régionale de la Santé, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament, la Haute Autorité de Santé accueillent beaucoup de pharmaciens pour leur rigueur et leur connaissance des dossiers et des médicaments. Les métiers de l'industrie englobent tous les métiers qui sont en lien avec la chimie et qui sont des sources d'emploi pour les pharmaciens.
- **La biologie médicale**, une discipline commune aux pharmaciens et aux médecins. Elle fait référence aux analyses de biologie qu'on est amené à faire dans un laboratoire. Les pharmaciens représentent 75% des analystes de biologie médicales en ville. La biologie médicale se fait en ville et à l'hôpital, les études durent 9 ans avec un

internat de pharmacie à réaliser. Les biologistes médicaux sont proches du patient et complètent les médecins pour l'accompagnement du suivi médical.

- **La recherche scientifique et médicale**, le diplôme de pharmacien permet d'accéder aux métiers de la recherche sur le médicament plus généralement. Des parcours en Master puis en Doctorat permettent d'arriver à des postes de chercheur dans des institutions publiques ou dans l'industrie pharmaceutique, dans les secteurs de la recherche et du développement de nouveaux médicaments.
- **La pharmacie hospitalière** consiste en la délivrance de médicaments dans les hôpitaux. Le pharmacien hospitalier est chargé également de la stérilisation des blocs opératoires, des aiguilles, des poches de perfusion ; il est également chargé de la gestion des produits dérivés du sang et de l'éducation thérapeutique du patient.

Certains aspects de la pharmacie nécessitent le diplôme de docteur pharmacie c'est le cas du pharmacien d'officine, du pharmacien dans l'industrie qui contrôle la bonne fabrication des médicaments. D'autres métiers ne nécessitent pas le doctorat en pharmacien, cependant le docteur en pharmacie est très apprécié de par sa rigueur et sa connaissance scientifique en beaucoup de domaines qui apportent un plus par exemple dans l'industrie agroalimentaire et la cosmétologie, le doctorat en pharmacie est une garantie de positionnement au sein des entreprises.

Les études de pharmacie durent 5 ans après le PASS ou LAS. Beaucoup de stages sont prévus dans les études en pharmacie car il s'agit d'une formation professionnalisante, la fin du cycle d'études se fait quasiment en apprentissage.

On retrouve dans les études en pharmacie les sciences de la vie, la physique, la chimie, les mathématiques, l'immunologie, l'hématologie, la bactériologie.

Il manque 7000 pharmaciens en France, ce qui représente 10% de l'ensemble des pharmaciens. L'employabilité est de 100% avec beaucoup de possibilités d'évolution.

Monsieur David SIMARD, Docteur en Philosophie, Chargé du déploiement de la Licence santé et des relations inter-composantes, Université Paris-Est Créteil.

Les Licences Accès Santé à l'UPEC : le choix du tout Licence

La spécificité à l'UPEC est l'absence de PASS. L'UPEC propose uniquement des Licences LAS disciplinaires dont une Licence Sciences pour la Santé LAS peu connue.

La Licence Sciences pour la Santé à l'UPEC

La Licence Sciences pour la Santé LAS (Licence SPS) dont la majeure est la Santé peut se faire en 3 ans comme une Licence classique. Néanmoins, elle est différente d'un PASS. **En effet, la Licence SPS ne « consomme » pas de chance comme en PASS où l'inscription vaut une chance.** On y retrouve la même logique que pour les LAS disciplinaires des autres composantes, **l'étudiant peut choisir le moment où il souhaite candidater pour l'accès aux filières MMOPK dans la limite de 2 possibilités de candidatures en MMOPK.** Une option mineure est sélectionnée comme en PASS permettant des passerelles en deuxième année de licence dans les disciplines proposées par les autres composantes de l'Université. **Des passerelles également possibles vers d'autres LAS disciplinaires et filières paramédicales (IFSI¹ et IFNEM²).**

La plupart des étudiants entrent en LAS avec pour objectif d'intégrer la filière médecine. **L'UPEC propose des places dans toutes les filières médicales MMOP mais l'UPEC assume uniquement les formations en médecine. Pour les autres filières, ce sont les autres Universités et Instituts parisiens qui accueillent les étudiants en 2^{ème} année.** La plupart des étudiants viennent pour intégrer la filière médecine mais la majorité des étudiants ne sera pas admis. L'UPEC a plus de 1000 étudiants en L1 de Sciences pour la santé, néanmoins, le nombre de places en médecine pour l'ensemble de l'Université en incluant les LAS disciplinaire est seulement de 250 places.

La majorité des étudiants n'iront donc ni en médecine, ni dans les autres filières médicales (MMOP), soit sans jamais avoir candidaté, soit car les étudiants ont consommé leurs deux candidatures et n'ont pas été suffisamment bien classés pour accéder à ces filières.

Sur les 1000 étudiants en première année, les effectifs se réduisent à 300 en L3 SPS. Durant le cycle Licence, certains sont admis et inscrits en santé, d'autres accèdent aux différentes formations paramédicales et dans d'autres formations. **Les étudiants poursuivant en SPS achèveront ce premier cycle avec un diplôme : une Licence de Sciences Pour la Santé.**

La Licence SPS propose 2 parcours accessibles en Licence 3 incluant la réalisation d'un stage le plus souvent en terrain hospitalier : un parcours en biomédecine et un parcours en santé publique. **Ce cycle a donc été pensé comme une licence dans le champ de la santé de manière générale et pas uniquement comme un cycle donnant accès à une MMOP.**

¹ Institut de Formation en Soins Infirmiers

² Institut de Formation de Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale

Un enseignement en sciences humaines et sociales conséquent

Les enseignements en SHS sont conséquents et présents dans le tronc commun durant les 3 années de la Licence SPS.

- En L1, les SHS représente 12 ECTS³ avec des enseignements en éthique médicale, histoire et épistémologie de la médecine et de la santé, en économie-gestion en santé, en droit de la santé, géographie de la santé, géopolitique en santé, psychologie de la santé et psychologie médicale et socio-anthropologie de la santé. Le champ des SHS est orienté sur les questions et problématiques de santé.

- En L2, 3 ECTS avec une approche pluridisciplinaire du vivant sur les théories et l'éthique du vivant et l'épistémologie de la biologie. Les enjeux contemporains comme la vaccination, le concept « One Health », le concept de comorbidité sont étudiés. Les enseignements en SHS sont orientés sur les questions de santé et de biologie.

- En L3, 6 ECTS, avec un focus sur la psychologie et la sociologie en santé, la philosophie et le droit en santé. Le volume des SHS est réparti sur les 3 ans de Licence avec un axe sur les questions de santé.

Malgré la diversité du contenu des enseignements des SHS, les dernières enquêtes relatives à la diversification des profils souligne que les profils scientifiques restent nombreux. **Un bagage scientifique solide est essentiel pour pouvoir réussir dans les études de santé, en PASS, en Sciences pour la Santé LAS ou en Licence LAS disciplinaire.**

Pour la Licence SPS, les profils sont essentiellement scientifiques. En plus des enseignements du tronc commun, des options de SHS sont proposés à tous les élèves inscrits :

- En L1 il s'agit des 12 ECTS disciplinaires où il y a un choix : les SHS, la SVT, STAPS., PC...

- En L2, il y a 6 ECTS d'option en SHS

- En L3, au sein des 2 parcours, la répartition des SHS diffère. Au sein du parcours santé publique, on retrouve 12 ECTS et dans le parcours biomédecine 3 ECTS.

On retrouve un des stéréotypes dans le contenu de formation en santé publique qui relèverait plus des SHS alors que la médecine serait plus en lien avec les sciences dites « dures ». Les SHS étant moins présentes dans ce parcours.

Un portail vers une multiplicité d'études en santé

Il est tout à fait possible de réaliser cette licence Science pour la Santé en tant que telle, c'est-à-dire s'inscrire même si l'étudiant ne souhaite pas accéder à MMOP, ce n'est pas le principe des LAS disciplinaire normalement. En outre, si un étudiant s'engage dans une LAS disciplinaire, c'est qu'il a quand même l'ambition de faire MMOP. MMOP plus ou moins car la répartition des places est relative. A l'UPEC, les places se situent uniquement en médecine donc pour les autres filières c'est en fonction de la façon dont les facultés et écoles

³ sur 60 ECTS par an

qui proposent ces formations vont répartir leurs places sur l'ensemble de la région. Parfois, ils vont éventuellement privilégier les PASS ou La Licence Sciences pour la Santé. En Licence Sciences pour la Santé, toutes les filières médicales sont accessibles mais en Licences LAS disciplinaires pas toujours. La faculté de Santé ne peut anticiper la répartition en raison des questions de calendrier car, la période d'ouverture de Parcoursup et le calendrier de finalisation des accords (environ septembre) sont en décalage. La répartition des places dans les autres filières hors médecine présente sur site est actée à la rentrée.

Cette Licence science pour la santé est donc ouverte pour l'accès aux filières médicales mais également pour d'autres métiers du secteur de la santé comme technicien supérieur, assistant ingénieur, une fois la licence elle-même validée. **Des passerelles vers des formations paramédicales dès la L1 et vers des études d'ingénieurs de l'école d'Ingénieur de l'UPEC (École publique d'ingénieur de la santé et du numérique)** et les passerelles vers des licences disciplinaires à partir de l'option disciplinaire en L1 qui peut potentiellement donner un accès en L2 de cette discipline au sein de l'Université sont offertes. Cependant, après 3 années d'exercice et de mise en place de l'ensemble de cette licence, il est constaté qu'un très faible recours à ces passerelles est réalisée par les étudiants au sein de la Licence Sciences pour la Santé. Contrairement à un PASS, les étudiants de SPS LAS avec une option disciplinaire restent dans cette Licence ne vont pas en MMOP. L'université s'interroge actuellement sur la pertinence de pérenniser ces options disciplinaires. Les étudiants ont moins d'intérêt à faire usage de l'option disciplinaire pour aller dans une autre Licence dans d'autres composantes qui ont leur propre capacité limitée également.

Après cette Licence, il est possible d'intégrer le marché du travail ou de se réorienter vers les formations paramédicales, également poursuivre dans les masters en santé. Une offre de masters spécifiques tend à développer dans la continuité de cette Licence en plus des master santé existants en lien avec la faculté des sciences comme les Masters de biologie-santé. Après le Master, un Doctorat peut être poursuivi avec un accès aux métiers de la recherche (INSERM, CNRS...) et de l'Industrie et aux métiers de l'enseignement et de la recherche dans les universités.

La Licence Sciences pour la Santé ouvre certes l'accès aux filières médicales mais elle est conçue comme un portail ouvrant vers une diversité d'études en santé. Cet éventail de parcours possible va bien au-delà de l'accès aux filières MMOP.

Accès aux études de santé via une LAS disciplinaire à l'UPEC

A l'UPEC, 12 LAS disciplinaires sont proposées. Pour la rentrée 2022, les disciplines majeures en L.AS sont :

- Administration et échanges internationaux
- Chimie
- Droit
- Économie et gestion
- Géographie et aménagement
- Lettres modernes
- Mathématiques

- Philosophie
- Science politique
- Sciences de la vie et de la Terre
- Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)
- Sciences pour l'ingénieur

Cette offre est directement conditionnée par les composantes existantes au sein de l'UPEC souhaitant offrir des parcours de Licence accès santé.

Quatre L.AS disciplinaires à l'Université Gustave Eiffel

En convention avec l'UGE (Champs sur Marne, Marne la Vallée), 4 L.AS sont proposées à l'UPEC dont 1 associée à une formation ingénieur :

- 2 LAS en STAPS - **Une à l'UPEC et l'autre à l'Université Gustave Eiffel**
- Informatique (Informatique-Mathématiques)
- Mathématiques (Mathématiques-Informatique)
- Formation ingénieur (ESIEE Paris) adossée à la L.AS Mathématiques.

Zoom sur l'option santé (mineure santé) en 2022-2023

Les données présentées sont celles de 2022-2023. Le modèle tend vers une stabilisation mais le dispositif évolue tous les ans avec probablement des changements à attendre pour la rentrée 2023-2024. Ces ajustements pourraient également concerner l'option santé.

La mineure santé se compose d'enseignements en santé organisés par bloc :

- Plusieurs blocs en sciences biomédicales
- 1 bloc en sciences humaines et sociales en santé (éthique médicale, épistémologie de la médecine...).

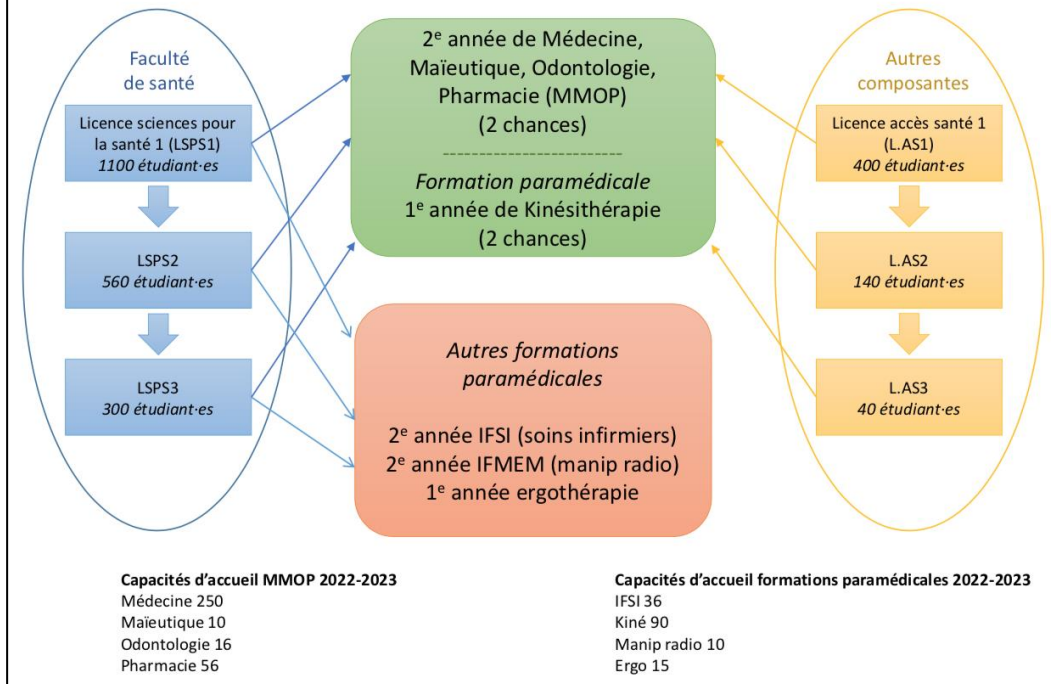
Les enseignements de la mineure santé sont conçus par la Faculté de Santé, le contenu est similaire en LAS) et en Sciences pour la santé, se déroulent **intégralement en distanciel asynchrone** (cours magistraux sous forme de capsules enregistrées et disponibles en ligne avec tests d'auto-évaluation, forums de questions/réponses avec les enseignants). Les examens sont organisés par la Faculté de santé.

En premier lieu, les admissions en filières médicales se basent sur les résultats obtenus à la licence disciplinaire. En second lieu, la validation de l'option santé est considérée.

Accès aux études de santé en 2022-2023

Ce schéma présente une synthèse des voies d'accès et des passerelles ainsi que le nombre de places dans les filières médicales et paramédicales. **Il est possible d'entrer en 2^{ème} année d'IFSI et d'IFMEM après une L1 en Sciences pour la santé. Le programme de première année de licence SPS ayant été conçu, notamment pour toute la partie SHS, en fonction des attendus de première année d'IFSI et d'IFMEM. Des équivalences sont donc possibles.** Pour les autres composantes Licence 1 LAS, il n'existe pas d'accès direct en 2^{ème} année d'IFSI et d'IFNEM uniquement en MMOP et en Licence disciplinaire.

Accès aux Professions de Santé à l'UPEC en 2022-2023



Monsieur Matthieu BRUNEAU & Monsieur Jean LELEU - Vice-présidents OREO (Orientation – Réorientation) de l'association APOSENTEUR – Université Versailles Saint-Quentin.

Les dispositifs d'accompagnement des étudiants en santé à l'Université : Tutorat et Orientation à l'UVSQ

APOSENTEUR est l'Association POSiENne du Tutorat des Étudiants Unis pour Réussir de l'UVSQ. **Des étudiants en deuxième et troisième année toutes filières confondues bénévoles proposent un service d'aide gratuit aux P1.** Des actions relatives à **l'accompagnement pédagogique et au soutien moral des étudiants** en santé sont offertes avec comme objectif central : l'égalité des chances.

L'association est soutenue par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et les professeurs de l'UVSQ.

L'APOSENTEUR développe également des dispositifs tels que :

- des entraînements réguliers avec l'organisation de concours blanc chaque semaine sur une matière (en amphithéâtre), 1 concours blanc général (en amphithéâtre), des corrigés proposés et rédigés par les enseignants de la Faculté, des oraux blancs et des TDs réguliers (sur site)
- des ressources pédagogiques dans l'espace POSien comme des fiches de cours, une banque de QCM, des annales de toutes les années corrigées, des annales de concours et de concours blancs, classées et corrigées par Chapitres
- un accompagnement psychologique avec un parrainage P1 par un étudiant en P2, des interventions sur Insta (bien être, tips, témoignage, infos), des tuteurs bien-être
- un service Orientation & Réorientation – OREO, présent dans les lycées et salons étudiants, une activité de conseils et des mises en contact avec la fac pour l'aide à la réorientation

Ce compte rendu est rédigé sous la responsabilité des rédactrices : Nahema BETTAYEB, Marie GOMIS, Psychologues de l'Éducation nationale, CIO Enseignements Supérieurs en Sorbonne